

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

07 FEV 2024

ID : 066-216602136-20240206-DELIB20240208-DE

2024/30

NB



Ville de
Toulouges.
pari i treva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/02/08

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre et le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29/01/2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Jean-Charles FESQUET, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Florian GUZDEK, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 22	Absents excusés ayant donné procuration : Béatrice BAILLEUL
Votants : 25	procuration Audrey CALVET, Rudy KLEIN procuration Laurent LOPEZ, Isabelle OSTERSTOCK procuration Pascale MICHEL
	Absents : Franck DE LA LLAVE, Fabien BATLLE
	Secrétaire de séance : Fabrice SCHORDING

Création d'emplois d'agents contractuels temporaires de Droit Public pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA), et Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) – Article L.332-23 (ASA/ATA) du Code Général de la Fonction Publique -

Monsieur le Maire, dans le cadre d'un Accroissement Temporaire d'Activité ou d'un accroissement Saisonnier d'Activité, propose au conseil municipal de créer les emplois d'agents contractuel temporaire de Droit Public suivants et d'en autoriser les recrutements :

➤ Service périscolaire – extrascolaire – propreté des locaux Enfance Jeunesse

- 7 emplois d'agent en charge de l'animation du service périscolaire et extrascolaire ainsi que de la propreté des locaux enfance - jeunesse, pour ASA, à 35/35ème, du 5 février 2024 au 5 juillet 2024, rémunéré sur un indice Brut 367 – Indice Majoré 366 (par référence au 1^{er} échelon d'adjoint d'animation en catégorie C)
- 2 emplois d'agent en charge de l'animation du service périscolaire et extrascolaire ainsi que de la propreté des locaux enfance - jeunesse, pour ASA, à 28/35ème, du 5 février 2024 au 5 juillet 2024, rémunéré sur un indice Brut 367 – Indice Majoré 366 (par référence au 1^{er} échelon d'adjoint d'animation en catégorie C)

➤ Service Médiathèque

- 1 emploi d'agent en charge de l'accueil de la médiathèque, pour ATA, à 30/35ème, du 1^{er} février 2024 au 31 octobre 2024, rémunéré sur un indice Brut 367 – Indice Majoré 366 (par référence au 1^{er} échelon d'adjoint du patrimoine en catégorie C)

➤ Service Communication

- Avenant à 35/35ème - 1 emploi d'agent en charge de la communication, pour ATA, du 5 février 2024 au 30 juin 2024 (contrat initial du 8 janvier 2024 au 30 juin 2024, à 18/35ème), rémunéré sur un indice Brut 367 – Indice Majoré 366 (par référence au 1^{er} échelon d'adjoint administratif en catégorie C)

NB

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE les recrutements d'agents contractuels selon les caractéristiques énoncées ci-dessus,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

PRECISE que ces dispositions prendront effet à la date du présent conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 07 FEV 2024

Fait à Toulouse, le 6 février 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

<http://www.telerecours.fr>

Misau Rigne le 10 '7 FEV 2024